

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNT/CNIG 2015.034
Date : 7 décembre 2015
Affaire suivie par : Élisabeth Calvarin
Téléphone : 06 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com
Page : 3

Groupe de travail « Normalisation » COMPTE RENDU DE RÉUNION

Objet : réunion du groupe de travail « Normalisation » de la CNT, le vendredi 4 décembre 2015, de 15 heures à 17 heures 30, dans la salle IGN A 670 - 73 avenue de Paris – 94160 Saint-Mandé.

Ordre du jour proposé :

- 1 – La mise à jour de la liste *Pays et villes du monde* (CNT/PVM)
- 2 – L'examen des remarques indicatives des *Entités souveraines ou dépendantes*
- 3 – Pré-projet de recommandation sur la clarification de la compétence juridique à propos de la création ou de la modification de toponyme
- 4 – Questions diverses

Complément de documentation :

- En ligne sur le site du CNIG : http://cnig.gouv.fr/?page_id=10561

Membres présents :

Organisme	Nom
CNT/CNIG rapporteur	Élisabeth Calvarin
DGLFLF	Étienne Quillot
Personnalité qualifiée	Ange Bizet

Certaines personnes, dont le Président, se sont excusées, et le GT les remercie de l'avoir prévenu.

1 – La mise à jour de la liste *Pays et villes du monde* (CNT/PVM)

La liste a été approuvée à la séance plénière du CNIG le 5 novembre dernier. Cela n'empêche pas sa constante mise à jour.

20 cas méritaient une attention particulière due à :

- des rectifications ou des actualisations de la part du service de terminologie des Nations unies (ONU) ;
- la consultation des constitutions ou de documents officiels nationaux ;
- des évolutions des systèmes de romanisation ;
- l'adoption de langues locales ;
- des erreurs typo dans le Nom local officiel.

La mise à jour de la liste CNT/PVM au 4 décembre 2015 a été effectuée en accord avec :

- la liste du service de terminologie des Nations unies (UN-TERM) ;
- la liste du groupe de travail « Noms de pays » du groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG) ;
- le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/> aux onglets « Présentation du pays » ;
- la liste du ministère des Affaires étrangères (MAE) de 2008, qui date ;
- l'examen des constitutions nationales ;
- les sites spécialisés sur les noms de pays.

La liste CNT/PVM du 4 décembre 2015
est proposée sur le site du CNIG,
à la page RESSOURCES/Toponymie.

Par ailleurs, les représentants officiels de la République tchèque, siégeant à la mission permanente des Nations unies, viennent d'émettre le souhait de faire évoluer le nom court de leur pays. Ils proposent, en anglais, *Czechia*. La co-présidente du groupe de travail « Noms de pays » du GENUNG et rapporteur de la CNT/CNIG a fait valoir la variante française de CNT/PVM, la Tchèque.

⇒ Le GT est prêt à faire évoluer les noms de pays, à condition d'avoir l'accord du MAE.

2 – L'examen des remarques indicatives des *Entités souveraines ou dépendantes*

Rappel : ce document est complémentaire et en accord avec le fascicule *Pays et villes du monde* ; il n'a pas vocation à le remplacer. Il est destiné au grand public et au public averti.

Après les codes ISO à 2 ou 3 lettres, les troisième et quatrième colonnes comportent le nom français de l'entité, en gras et dans sa forme courte pour l'entité souveraine, en maigre pour l'entité dépendante. Suit le nom français de la capitale, en gras, ou du chef-lieu, en maigre, s'il existe, lui-même suivi du nom local éventuellement romanisé.

Les entrées s'ouvrent dans l'ordre alphabétique français de la partie principale du nom ou du terme spécifique pertinent. C'est pour cette raison que l'article, lorsqu'il est employé, est rejeté entre parenthèses après le nom de l'entité ; traditionnellement il est omis sur les cartes.

La colonne Souveraineté indique le nom du pays d'appartenance ou de rattachement de l'entité dépendante.

Sachant que des listes semblables, plus ou moins à jour, munies de remarques succinctes, circulent sur la toile en anglais, nous retenons l'intérêt patrimonial et pédagogique de ce document qui est de promouvoir les noms géographiques en français, et que les textes de la colonne « Remarques indicatives » valorisent.

Le document a en effet peu de sens, voire aucun, sans la colonne « Remarques indicatives ».

Elle peut apporter d'éventuelles précisions sur :

- la présence d'aires géographiquement éloignées de la métropole, comme les îles ;
- les fonctions distinctes de certaines villes ;
- le statut géopolitique des entités administratives dépendantes ou particulières, sujet à évolution (donné à la date du document) ;
- la localisation de l'entité, du chef-lieu (lorsqu'il en existe un) ;
- les variantes orthographiques ;
- les langues ;
- d'autres renseignements.

Les formes retenues sont considérées comme formes de référence dont leur emploi généralisé est recommandé.

Après ajustement avec la liste CNT/PVM (cf. point 1) et prise en compte des remarques du GT,

La liste des <i>Entités géopolitiques (souveraines ou dépendantes)</i> est proposée sur le site du CNIG, à la page RESSOURCES/Toponymie.
--

3 – Pré-projet de recommandation sur la clarification de la compétence juridique à propos de la création ou de la modification de toponymes

Non traité.

4 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

Visa	Date	Nom	Organisme
Relecture	09/12/2015	Les participants	GT Normalisation de la CNT/CNIG